



Commune de Genolier

Au conseil communal de Genolier

Genolier, le 26 janvier 2016

PREAVIS No 65/2016

concernant une demande de crédit de Frs 32'400 TTC
pour le remplacement de la dalle en béton recouvrant le
réservoir d'eau du chalet d'alpage de l'Haut-Mont.

Délégués municipaux

Syndique Florence Rattaz
Municipal Gérald Girardet

Commissions chargées de l'étude

Commission des finances
Commission des routes et domaines

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

La commune de Genolier est
propriétaire du chalet de l'Haut-Mont
sur territoire de la commune d'Arzier.

Historique

Selon nos archives le chalet de
l'Haut-Mont a été construit en 1898
avec son réservoir enterré d'une
contenance d'environ 120m³ d'eau
de pluie provenant du toit du chalet.
Cette eau est utilisée pour
approvisionner les abreuvoirs situés
en divers endroits du pâturage.



Etanchéité des parois et état de la dalle qui recouvre le réservoir

Son étanchéité de la paroi intérieure a été refaite il y a une trentaine d'année, sans toucher à la dalle qui le recouvre. Cette dernière, bien que renforcée par une poutre métallique d'origine, montre des signes de faiblesse avec de nombreuses fentes la traversant, qui à terme, pourraient provoquer son effondrement.



Remplacement de la dalle.

Plusieurs offres ont été demandées à des entreprises de la place pour effectuer la démolition, l'évacuation et la reconstruction de cette dalle. Nous avons aussi étudié la possibilité d'une fabrication en tôles métalliques montées et soudées sur place, à la manière des citernes à caburants. Il s'avère que la dalle en béton armé, calculée pour être auto-portante, sans adjonction d'une poutre métallique est le système le plus économique.

Coûts des travaux

A. Déplacement et installation du chantier	Frs	2'500.-
B. Travaux de démolition de la dalle, y/c évacuation et traitement	Frs	2'839.-
C. Construction, travaux de maçonnerie et béton armé	Frs	11'505.-
D. Travaux de génie civil et canalisations, raccordement, remblayage	Frs	1'475.-
E. Travaux de nettoyages du fond et de la paroi et évacuation	Frs	3'876.-
F. Etanchéité selon nécessité après constatation une fois le réservoir vidé	Frs	5'000.-
G. Divers et imprévus	Frs	<u>2'805.-</u>
	TOTAL	Frs 30'000.-
	TVA 8%	Frs <u>2'400.-</u>
	TOTAL TTC	Frs 32'400.-

Exécution des travaux

Afin d'éviter un maximum d'inconvénients pour l'amodiatraire et en accord avec ce dernier, les travaux seront exécutés en fin de période d'estivage, quand la plus grande partie du bétail sera redescendu en plaine, vers fin septembre début octobre de cette année.

Financement

Le financement est assuré par le débit du compte 9143.35

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Genolier

Vu le préavis No 65/2016 concernant une demande de crédit de Frs 32'400 TTC pour le remplacement de la dalle en béton recouvrant le réservoir d'eau du chalet d'alpage de l'Haut-Mont.

Où les conclusions des rapports des commissions chargées de l'étude de cet objet

Attendu que ce préavis a été régulièrement porté à l'ordre du jour

D é c i d e :

- D'accorder à la Municipalité un crédit de Frs 32'400.- TTC
- Le financement sera assuré par le compte 9143.35
- Cette dépense sera amortie dans l'année en cours par le compte 9282.1, fonds de réserve pour travaux futurs.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 26 janvier 2016 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

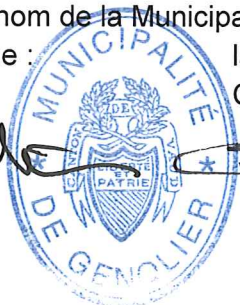
Au nom de la Municipalité :

La Syndique :

F. Rattaz

la secrétaire :

C. Deléderray



[Handwritten signatures of F. Rattaz and C. Deléderray over the official stamp]

CONSEIL COMMUNAL DE GENOLIER
RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Objet : Préavis no 65/2016, demande de crédit de CHF 32'400.00TTC pour le remplacement de la dalle en béton recouvrant le réservoir d'eau du chalet d'alpage de l'Haut-Mont

Séance : 8 février 2016 20h00 Salle Municipalité

Présents : Les Municipaux G. Girardet et J. Zucchello ainsi que la Commission des Finances sauf P. Payne (excusé pour raison familiale).

La Commission des finances s'est réunie avec la Municipalité afin de discuter de ce préavis s'élevant à CHF 32'400.00 TTC pour financer le remplacement de la dalle en béton recouvrant le réservoir d'eau du chalet d'alpage de l'Haut-Mont.

La Commission des finances ne rapporte que sur la partie financière.

Situation actuelle

Comme vous pouvez le lire dans le préavis Municipal, l'ouvrage présente des signes de faiblesse et il devient urgent de le rénover dans les règles de l'art.

Le projet (Remplacement de la dalle)

Comme d'habitude 3 offres ont été demandées à des entreprises de la place pour effectuer la démolition, l'évacuation et la reconstruction de la dalle.

L'offre la plus chère hors coûts des travaux d'étanchéité (F) et divers et imprévus (G) s'élève à CHF 54'000.00, celle du milieu à CHF 44'000.00 et la moins chère à CHF 22'195.00.

La Municipalité a donc choisi l'offre la moins chère qui se présente comme suit :

A. Déplacement et installation du chantier	CHF	2'500.00
B. Travaux de démolition de la dalle, y.c. évacuation et traitement	CHF	2'839.00
C. Construction, travaux de maçonnerie et béton armé	CHF	11'505.00
D. Travaux de génie civil et canalisation, raccordement, remblayage	CHF	1'475.00
E. Travaux de nettoyages du fond et de la paroi et évacuation	CHF	3'876.00
	CHF	22'195.00
F. Etanchéité selon nécessité après constatation une fois le réservoir vidé	CHF	5'000.00
G. Divers et imprévus	CHF	2'805.00
TVA 8 %	CHF	2'400.00
Total TTC	CHF	32'400.00

Fondée sur ce qui précède, la Commission des finances propose au Conseil

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 32'400.00 TTC
- Le financement sera assuré par le compte 9143.35 (crédit de construction)
- Cette dépense sera amortie dans l'année en cours par le compte 9282.1, fonds de réserve pour travaux futurs.

W. Baumgartner
Rapporteur

M. Bedat

A. Von Wyl

J.-F. Vez

Genolier, le 24.05.2016

Commission des routes et domaines.

Préavis n° 65 / 2016

Concernant une demande de crédit de Frs 32'400 TTC
pour le remplacement de la dalle en béton recouvrant le
réservoir d'eau du chalet de l'Haut-Mont.

Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission s'est réunie le 08.02.2016 en présence de Mrs. Gérald Girardet
et Jean Zucchello représentant la municipalité pour ce préavis.

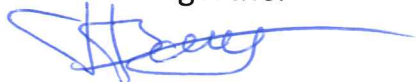
Suite à notre discussion nous pouvons confirmer la nécessité de remplacer
cette dalle de 36 m2 pour garantir une entière sécurité aux personnes et aux
animaux.

Après avoir étudié plusieurs procédés de réfection la solution présentée par le
municipal G. Girardet s'avère être la meilleure option.

Au vu de ce qui précède :

**La commission des routes et domaines vous propose d'accepter le préavis N°
65/2016 tel que présenté.**

F. Baumgartner



F. Meier

O. Sutton

F. Von Der Weid